

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/11/2024	C			  <small>Médecin Généraliste nd Cum Rabia Rue 7C Casablanca 9 19 48</small>

Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
	CONTROLE CHERIF EL GANOURI Médecin Généraliste 42 Rue El Oued Casablanca Tél: 05 29 19 46

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE DALAL TEL: 05 22 23 07 92 24, DISMUSSEAU R.D., 33000, OASIS Casablanca 02 754 - Fax: 05 22 230 792	08/03/24	592,110

ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Cœfficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Cachet et signature du Praticien

Date de

N

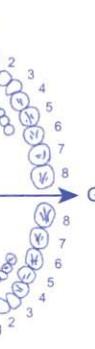
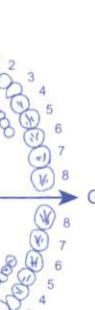
Montant détaillé des Honoraires

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr.Cherif El Ganouni Ahmed

MEDECINE GENERALE

Bd.Oued Oum Rabia - Rue 78 N° 2
Au dessus de la Pharmacie du Nil
Cité Oulfa - Casablanca
Tél.: 05.22.90.19.46
E-mail : aganouni@hotmail.com

الدكتور الشريف المكنوني أحمد
الطب العام

شارع واد أم الربع، زنقة 78، رقم 2

فوق صيدلية النيل

حي الألفة - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.90.19.46

البريد الإلكتروني : aganouni@hotmail.com

Casablanca, le

08/13/2024

في

CHARGE INDISSOCIABLE



411.70 - Ciclovir



58.00 - Arnica



341.70 - Pectyl



231.00 - Aluz



20.00x11 - Doligyr



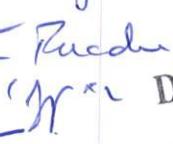
27.70x4 - Cadagyr



170.00 - Optican



37.10x2 - Rue du p



Dr. CHERIF EL GANOUNI A
Médecine Générale

Boulevard Oued Oum Rabie Rue 78
N°2 Oulfa - Casablanca

PHARMACIE N°2 Oulfa - Casablanca
T.E.L ARABOI Dalal

T.E.L ARABOI Dalal

Prière de présenter l'ordonnance à la prochaine visite
ند المراجعة بـ

فوسيدين 2%
مرهم أنبوب من 15 غ

37.10



PPV 34DH70

ARNICA GEL
LOT: DST22
EXP: 06/2026
PPC: 58.00DH

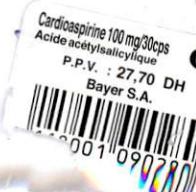
PECTRYL®

SIROP EXPECTORANT
EXPECTORANT SYRUP

250 ml

EXP : 09/2026
PPV : 23,00DH

فوسيدين 2%
مرهم أنبوب من 15 غ
37.10



Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

001 09 2000

فوسيدين 2%
مرهم أنبوب من 15 غ

37.10

PHARMACIE N°2 Oulfa - Casablanca
T.E.L ARABOI Dalal
24 bis, RUE ARABOI
Casablanca
1-05 22 992 754 - Fax: 05 22 230 230

ICE: 00168784300003 INPE: 09104106

PPV:20DH00
PER:05/26
LOT:M1664

PPV:20DH00
PER:05/26
LOT:M1664

PPV:20DH00
PER:05/26
LOT:M1664

PPV:20DH00
PER:08/26
LOT:M2807

LOT 230721
EXP 02 25
PPV 170.00 DH

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 10001 090280
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

